Service Public Fédéral
FINANCES
Administration Générale de la Fiscalité

Destiné à l'Administration
Date de réception de la demande :

……...

Taxe sur l'embarquement dans un aéronef
DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN TANT QUE TRANSPORTEUR AÉRIEN[1]

Cadre I – TRANSPORTEUR AÉRIEN ÉTABLI EN BELGIQUE[2]

Dénomination et forme légale ou, en cas de personne physique, nom et premier prénom :

……

Numéro d'identification[3] : ……

Siège ou, en cas de personne physique, domicile (adresse complète) :

……

……

……

Téléphone : …… E-mail : ……

Cadre II – TRANSPORTEUR AÉRIEN NON ÉTABLI EN BELGIQUE[4]

Identité du TRANSPORTEUR AÉRIEN

Dénomination et forme légale ou, en cas de personne physique, nom et premier prénom :

……

Numéro d'identification[5] : ……

Siège ou, en cas de personne physique, domicile (adresse complète) :

……

……

……

Téléphone : …… E-mail : ……

Identité de son REPRÉSENTANT RESPONSABLE[6]

Dénomination et forme légale ou, en cas de personne physique, nom et premier prénom :

……

Numéro d'identification[7] : ……

Siège ou, en cas de personne physique, domicile (adresse complète) :

……

……

……

Téléphone : …… E-mail : ……

Compte à partir duquel la taxe sera payée :

……

DATE et SIGNATURE Nom, prénom et qualité du signataire : .....

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les transporteurs aériens soumis à la taxe et qui exécutent au minimum deux vols avec des passagers par année calendaire depuis un aéroport situé en Belgique, s'enregistrent auprès du service mentionné ci-dessous (art. 161, al. 6, CDTD).

La demande d'enregistrement en tant que transporteur aérien est à introduire avant le premier départ donnant lieu à la taxe (art. 221, AR/CDTD).

Cette demande est à envoyer au service suivant :

Demande en **français** ou en **allemand** : SPF Finances Administration Générale de la Fiscalité Centre GE Gestion et Contrôles Spécialisés Division Gestion – Team 1 Avenue du Prince de Liège 133, Boîte 707 5100 Namur	Demande en **néerlandais**: FOD Financiën Algemene Administratie van de Fiscaliteit Centrum GO Beheer en Gespecialiseerde Controles Afdeling Beheer – Team 1 Gaston Crommenlaan 6, Bus 707 9050 Gent

La demande peut également être introduite par mail à l'adresse suivante :

goge.beheer.gestion1@minfin.fed.be

---

[1] Voir art. 161, al. 6, du Code des droits et taxes divers (CDTD) et art. 221 de l'arrêté royal d'exécution du Code des droits et taxes divers (AR/CDTD).

[2] Est visé le transporteur aérien qui a son domicile, siège ou un établissement en Belgique.

[3] Il s'agit :

- du numéro d'entreprise, à savoir le numéro attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises ;
- ou, à défaut d'un numéro d'entreprise, du numéro de registre national.

[4] Est visé le transporteur aérien qui n'a ni son domicile ou siège ni aucun établissement en Belgique.

[5] Il s'agit du numéro d'identification fiscale (FIN) dans l'État où il est établi.

[6] Le *transporteur aérien non établi en Belgique qui a son siège social en dehors de l'Espace économique européen (EEE)* est tenu de faire agréer, par le ministre des Finances ou son délégué, un représentant responsable établi en Belgique.

Le *transporteur aérien non établi en Belgique qui a son siège social dans l'EEE* peut faire agréer, par le ministre des Finances ou son délégué, un représentant responsable établi en Belgique.

[7] Il s'agit du numéro d'entreprise, à savoir le numéro attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises.